

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 4
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation
17/09/2025

Date de publication
30/09/2025

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 071-2025

Objet : Site du siège communautaire - lancement de la consultation pour la démolition du bâtiment Zeller

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Suite aux travaux de désamiantage du site ZELLER, le bureau d'études FONDASOL a pu finaliser les études de diagnostic environnemental des sols. Celles-ci ont mis en évidence la présence de pollutions pour lesquelles une campagne de mesures complémentaires du gaz dans le sol devra être réalisée. Cette campagne peut être opérée après démolition du site ZELLER et un plateauage de la zone. La communauté de communes peut donc envisager la démolition du site.

En conséquence, Monsieur le Président propose le lancement d'une consultation pour la démolition du site ZELLER, cette opération est estimée à 350 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE l'enveloppe allouée à l'opération de travaux à 350 000 € HT,

CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour l'opération de travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché.

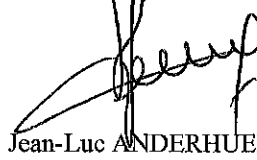
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

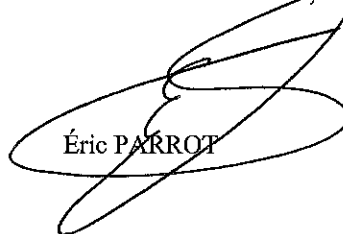
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT